Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 117 (2009)

Artikel: Les écoles et l'enseignement à Lausanne et dans le pays de Vaud au moyen âge

Autor: Andenmatten, Bernard / Lehmann, Prisca / Pibiri, Eva

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-514273

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bernard Andenmatten, Prisca Lehmann, Eva Pibiri

LES ÉCOLES ET L'ENSEIGNEMENT À LAUSANNE ET DANS LE PAYS DE VAUD AU MOYEN ÂGE

L'avènement du régime bernois et l'introduction de la Réforme constituent indéniablement les signes, sinon d'une rupture, du moins d'un tournant essentiel dans l'histoire de l'enseignement en terre vaudoise. Il serait toutefois prématuré d'en conclure, comme l'a longtemps fait une tradition historiographique d'inspiration réformée, que les nouvelles institutions furent mises en place dans un paysage scolaire indigent. Prenant appui sur les études publiées en 1987 à l'occasion du 450e anniversaire de l'Académie lausannoise et consacrées aux *Écoles et vie intellectuelle à Lausanne au Moyen Âge*[1], la présente contribution entend faire le point de nos connaissances sur les écoles et l'enseignement à Lausanne et dans le pays de Vaud durant l'époque médiévale, tout en y intégrant les acquis de la recherche récente et quelques découvertes fortuites.

En raison de la nature des sources disponibles, constituées essentiellement de chartes isolées et d'écritures comptables, trois milieux seront privilégiés: tout d'abord les institutions ecclésiastiques, en particulier celles établies à Lausanne, la capitale du diocèse; la cour princière des Savoie ensuite, qui resta longtemps itinérante et qui séjournait régulièrement dans ses châteaux établis au bord du Léman; les nombreux bourgs enfin, sièges de châtellenies savoyardes ou d'autres seigneuries laïques, milieux où se développèrent au XVe siècle des institutions communales qui firent preuve d'une étonnante vitalité politique et culturelle. Pour ces raisons documentaires, c'est cette fin du Moyen Âge qui retiendra l'attention, même si des indices d'une organisation scolaire, ou du moins l'existence d'enseignants, sont perceptibles dès le XIIIe siècle.

1 Agostino Paravicini Bagliani (éd.), *Écoles et vie intellectuelle à Lausanne au Moyen Âge*, Lausanne: Université de Lausanne, Études et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne XII, 1987, dont les contributions complètent et corrigent sur de nombreux points les données exposées dans Maxime Reymond, «Écoles et bibliothèques du pays de Vaud au Moyen Âge», *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, N° 29, 1935, pp. 26-44, 101-111 et 197-212.

L'Église de Lausanne: du *scolasticus* capitulaire à la fondation de la maîtrise des Innocents

Du fait du monopole que l'Église s'était réservé en matière de culture savante dès le haut Moyen Âge, c'est auprès des institutions ecclésiastiques qu'il faut chercher les premières traces d'un enseignement organisé. Reprenant une tradition ancienne, les troisième (1179) et quatrième (1215) conciles du Latran avaient rappelé aux évêques leur obligation de favoriser la diffusion du savoir par l'instauration d'écoles, installées au sein de leur église cathédrale et confiées à un dignitaire du chapitre, qui porte selon les cas le titre de chantre, chancelier ou écolâtre[2]. Nous savons en effet qu'à Genève et à Sion, les chapitres se chargeaient des responsabilités scolaires par l'intermédiaire du *cantor* (le chantre) dont les compétences s'étendaient aussi au-delà des villes épiscopales[3].

L'Église de Lausanne ne faisait pas exception à la règle, mais ses attributions en matière d'enseignement se limitaient aux environs de la cathédrale et des bâtiments capitulaires où furent probablement dispensées les premières bribes de la culture savante, caractérisant ainsi la vocation académique du quartier de la Cité qui s'est maintenue jusqu'à l'époque contemporaine. Du *doctus scriptor* Gisoenus de l'époque carolingienne[4] à certains chanoines s'intitulant *magister* à partir du milieu du XIIe siècle en passant par un mystérieux *Adalbertus scolasticus* cité vers l'an Mil[5], les dignitaires affublés d'un titre renvoyant à une formation académique et peut-être à une activité enseignante ne sont pas rares[6]. Il est cependant bien téméraire d'en conclure à l'existence d'une véritable «école épiscopale», institution bien structurée qui aurait dispensé de manière régulière un enseignement supérieur de théologie et de droit. Il est certain en tout cas que des impératifs de gestion et de défense des droits de l'Église de Lausanne

2 Michel Sot, Jean-Patrice Boudet, Anita Guerreau-Jalabert, *Histoire culturelle de la France*, t. 1, *Le Moyen Âge*, Paris: Éditions du Seuil, 2005 (1997[1]), pp. 122 ss.

3 Cf. Pierre Dubuis, «Les écoles en Suisse romande à la fin du Moyen Âge: quelques jalons», in Agostino Paravicini Bagliani (éd.), *op. cit.*, pp. 95-130, version revue et augmentée dans Pierre Dubuis, «Les écoles en Suisse romande à la fin du Moyen Âge», in Eva Pibiri, *Sous la férule du maître: les écoles d'Yverdon (14e-16e siècles)*, Lausanne: Université de Lausanne, CLHM 23, 1998, p. 10; c'est cette seconde version qui est citée dans le présent travail.

4 Claire Huguenin, Gaëtan Cassina, Dave Lüthi (éds), *Destins de pierre: le patrimoine funéraire de la cathédrale de Lausanne*, Lausanne: CAR 104, 2006, pp. 142-143.

5 Charles Roth (éd.), *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, Lausanne: Payot, MDR III/3, 1948, p. 412, N° 477.

6 Maxime Reymond, *op. cit.*, pp. 107-110, dont les conclusions hâtives sur «l'école épiscopale» de Lausanne ont été corrigées par Jean-Daniel Morerod, «Le Pays de Vaud et les Universités aux XIIe et XIIIe siècles», in Agostino Paravicini Bagliani (éd.), *op. cit.*, pp. 25-71, spécialement pp. 28-38.

ont dû favoriser la transmission, parmi ses cadres dirigeants, de compétences supérieures, notamment en matière juridique, quel que soit l'endroit où ces dernières avaient été acquises, sur place à Lausanne ou ailleurs dans des universités étrangères. La mention d'un chanoine qualifié d'écolâtre *(scolasticus)* dès les années 1240 atteste par ailleurs d'un intérêt accru pour la transmission des connaissances, à une époque caractérisée aussi bien par le recours massif à l'écrit dans la gestion quotidienne que par la mise en place du chantier de la cathédrale actuelle[7]. Il est enfin impossible de déceler à travers ces attestations éparses les indices d'un quelconque projet pédagogique ou didactique, dans la mesure où ces éléments de formation dispensés à Lausanne ou acquis à l'étranger concernaient des personnes adultes qui cherchaient surtout à bénéficier de compétences nouvelles, aptes à favoriser leur carrière.

Dans cette perspective, la fondation à la cathédrale, au début du XVe siècle, d'une structure d'enseignement ayant pour vocation spécifique l'apprentissage du chant liturgique à de jeunes garçons apparaît comme une véritable nouveauté. En 1419, l'évêque Guillaume de Challant exprima la volonté de fonder une maîtrise et d'édifier dans la cathédrale une chapelle dédiée aux Saints-Innocents[8], desservie par un clergé composé de garçons qui résideront dans une maison spécifique, léguée par l'évêque et située dans la Cité près du cloître de la cathédrale.

La présence d'enfants pour le service du chœur remonte à une ancienne tradition, mais jusqu'à la fin du XIIIe siècle ils n'étaient pas spécialement institués à cet effet. À partir de cette date – en particulier en France – nous retrouvons de plus en plus d'attestations d'enfants recrutés et entretenus par les chapitres pour assurer un service choral. Ils étaient dotés d'un maître particulier – d'où le nom de maîtrise – avec des revenus et un règlement propres. En Italie, c'est surtout au début du XVe siècle, à la suite du développement de la musique polyphonique en relation avec le service liturgique, que l'on commença à instruire des enfants, grâce aussi à la décision du pape Eugène IV (1431-1447) qui imposa l'institution d'une *schola puerorum* au sein des chapitres cathédraux[9].

7 Jean-Daniel Morerod, «Influences extérieures et innovation dans l'Église de Lausanne. Le rôle d'un évêque ‹étranger›, Roger de Vico-Pisano (1178-1212), et de son entourage», *Studi medievali*, N° 36/III, 1995, pp. 151-168.

8 Pour plus d'informations et pour l'édition des sources, cf. Prisca Lehmann, «La chapelle des Saints-Innocents. Les aspects matériels d'une importante fondation à la cathédrale de Lausanne au XVe siècle», in Bernard Andenmatten, Catherine Chène, Martine Ostorero, Eva Pibiri (éds), *Mémoires de cours. Études offertes à Agostino Paravicini Bagliani par ses collègues et élèves de l'Université de Lausanne*, Lausanne: Université de Lausanne, CLHM 48, 2008, pp. 159-187.

9 Osvaldo Gambassi, *«Pueri cantores» nelle cattedrali d'Italia tra Medioevo e età moderna. Le scuole eugeniane: scuole di canto annesse alle cappelle musicali*, Florence: L. S. Olschki, Historiae musicae cultores Biblioteca LXXX, 1997.

La fondation de 1419 s'inscrit donc dans cette nouvelle tendance, typique de la fin du Moyen Âge, visant à l'amplification du faste des cérémonies liturgiques; elle n'en est pas moins l'une des premières institutions de ce genre dans les États de Savoie. En effet, à Chambéry et à Turin, on ne trouve aucun document attestant l'existence d'établissement semblable à cette époque: la duchesse Yolande de Savoie, épouse du duc Amédée IX, ne constituera qu'en 1469 le collège des Innocents, associé à la chapelle ducale de Chambéry [10].

La maîtrise lausannoise fit des émules en Suisse romande. En 1441, par exemple, quelques bourgeois de la ville d'Yverdon fondèrent une messe de prime [11] à l'autel Saint-Éloi dans la chapelle Notre-Dame, en donnant la somme de 120 livres pour l'achat d'une rente pour le maître de chant et les quatre enfants qui devaient se charger de cette messe chantée [12]. À Moudon, la présence d'un maître de chant est attestée en 1459, mais elle fut de courte durée; ensuite, dès 1482, une rente fut dévolue par un bourgeois à l'entretien de deux jeunes garçons et d'un chapelain chargé de leur enseigner l'art de la musique. Cette dotation étant insuffisante, elle fut augmentée en 1519 par le chapelain Jean Vuicherens qui créa une fondation de deux Innocents chargés de desservir les offices divins dans l'église Saint-Étienne [13]. Dans les comptes de la ville d'Estavayer-le-Lac, on trouve aussi une mention en 1483 d'un *magister cantus* qui devait instruire deux élèves [14] et, grâce à un acte de 1554, on découvre que l'église Notre-Dame d'Orbe avait aussi été dotée, au cours du XVe siècle, d'une maîtrise semblable [15].

10 Marie-Thérèse Bouquet, «La cappella musicale dei duchi di Savoia», *Rivista italiana di musicologia*, N° 3/2, 1968, pp. 233-285. À la cathédrale Saint-Pierre de Genève, un collège existait déjà en 1418, mais les enfants ne seront qualifiés d'innocents qu'en 1484, cf. Louis Binz, *Vie religieuse et réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève pendant le Grand Schisme et la crise conciliaire (1378-1450)*, Genève: A. Jullien, Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève 46, 1973, p. 499; Marie-Thérèse Bouquet-Boyer, «Étude comparative des chapelles musicales», in Michel Fol, Christian Sorrel, Hélène Viallet (éds), *Chemins d'histoire alpine. Mélanges dédiés à la mémoire de Roger Devos*, Annecy: Association des amis de Roger Devos, 1997, p. 429.

11 C'est la première messe du matin, célébrée vers 6 heures.

12 Eva Pibiri, *op. cit.*, pp. 136 et 204-205.

13 Bernard de Cérenville, Charles Gilliard, *Moudon sous le régime savoyard*, Lausanne; Genève: Payot, MDR II/14, 1929, pp. 549-553.

14 Peter Jäggi, *Untersuchungen zum Klerus und religiösen Leben in Estavayer, Murten und Romont im Spätmittelalter (ca. 1300-ca. 1530)*, Einsiedeln: [s. n.], 1994, p. 133.

15 Peter Rück, «Das Archiv des Klerus von Orbe im 16. Jahrhundert», *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, N° 66, 1972, p. 298.

2 Ce manuscrit célèbre, complété vers 1489 pour la Maison de Savoie, présente une image de la Sainte-Chapelle de Chambéry; on remarque au deuxième plan sur la droite un groupe de cinq chanteurs. *Les Très Riches Heures du duc de Berry. Les Heures de l'Année Liturgique: la Messe de Noël*, Chantilly, Musée Condé, Ms 65, f. 158r, © RMN, photographie René-Gabriel Ojéda.

Par son contenu très détaillé, l'acte de la fondation [16] de Guillaume de Challant [17] permet de dresser un tableau précis de la maîtrise [chorale] qu'il entendait instituer. Son effectif sera composé de six garçons, appelés *innocentes*, qui seront choisis à la suite d'un examen approfondi sur la base des qualités morales de leurs parents; ils devront être issus de mariage légitime et de parents de bonne renommée. Ils devront aussi être dotés d'une solide constitution, en particulier d'une belle voix adaptée au chant; ils devront avoir une bonne faculté d'élocution et ne pas être affectés de difformité physique ou de maladie. Leur âge d'admission est fixé à 8 ans, et ils pourront rester jusqu'à 16 ans, le moment de la mue de la voix.

Une attention particulière est portée à leur tenue vestimentaire: dans l'église, ils revêtiront le même habit que les clercs, à l'exception de la tonsure qui sera plus grande que celles des autres ecclésiastiques. Leur robe ira jusqu'à terre et la collerette devra être assez basse pour que le cou reste découvert afin de favoriser la pratique du chant. Ils devront tous avoir des habits de la même couleur, y compris le capuchon et les chausses qui seront de la même couleur que la robe.

Ce souci de discipline collective se retrouve dans les nombreuses indications relatives au comportement que les Innocents devront adopter dans leurs contacts avec l'extérieur, intégrant explicitement ces garçons dans le milieu clérical. Les sorties en ville seront ainsi limitées et notamment les occasions de rencontre avec les femmes.

Ces jeunes devront accomplir chaque jour le service liturgique et ne pas être distraits pendant la messe. Outre le chant, leur instruction occupe une place importante dans le programme défini par l'évêque. Ils seront en effet instruits par deux maîtres, l'un de grammaire et l'autre de musique. On insiste particulièrement sur le choix de ces derniers qui devront être pourvus des connaissances nécessaires à enseigner leur discipline mais aussi à initier les jeunes au service divin. Constituant un modèle pour leurs élèves, ils devront être reconnus pour leurs qualités physiques et morales. Dotés d'une bonne constitution et issus d'un mariage légitime, ils auront aussi les aptitudes considérées comme nécessaires à l'enseignement: la fermeté, la patience et la stabilité.

Ce projet s'est concrétisé dans une institution qui a connu un vif succès jusqu'à la Réforme, comme le montrent de nombreuses mentions documentaires. Malgré son

16 Cf. Emmanuel Dupraz, *La cathédrale de Lausanne, étude historique*, Lausanne: T. Sack, 1906, pp. 193-204; Maxime Reymond, *op. cit.*, pp. 26-44, 101-111 et 197-212; Alfred Theodor Bruckner, *Scriptoria Medii Aevi Helvetica. Denkmäler schweizerischer Schreibkunst des Mittelalters*, t. 11, *Schreibschulen der Diözese Lausanne*, Genève: Roto-Sadag, 1967, pp. 122-123; Prisca Lehmann, *op. cit.*, pp. 159-187.

17 Pour un aperçu biographique de Guillaume de Challant, cf. *Le diocèse de Lausanne (VIe siècle-1821), de Lausanne et Genève (1821-1925) et de Lausanne, Genève et Fribourg (depuis 1925)*, Bâle; Francfort-sur-le-Main: Helbing & Lichtenhahn, Helvetia Sacra I/4, 1988, pp. 134-135.

orientation délibérément liturgique et cléricale, il semblerait que la maîtrise soit devenue occasionnellement un lieu d'enseignement pour de jeunes laïques, à l'image de ce Sébastien Loys, fils du jurisconsulte lausannois Étienne Loys, qui fut admis en 1534 comme *commensal* dans la maison des Innocents[18].

Une formation en théologie au service de la pastorale: les *studia* des ordres mendiants

Malgré leur vitalité et leur niveau intellectuel que l'on peut supposer honorable, les institutions scolaires lausannoises n'étaient pas de type universitaire, ce qui contraignait ceux qui voulaient entreprendre des études de niveau supérieur à s'expatrier. À partir de la fin du XIIe et au XIIIe siècle, c'est surtout à Paris et à Bologne que se rendaient les rejetons des élites vaudoises afin d'acquérir une formation supérieure, en théologie, mais plus souvent encore en droit[19]. Le destin de certains de ces étudiants est bien connu, du moins pour le XIIIe siècle, alors que le cursus universitaire des Vaudois à la fin du Moyen Âge reste à étudier. La multiplication des universités en Europe à partir du XIVe siècle ne changea pas fondamentalement la situation car le pays de Vaud en restait relativement éloigné, qu'il s'agisse de Paris, du sud de la France ou de l'Italie du nord. La ville franc-comtoise de Dole était le centre universitaire le plus proche, et on verra plus loin le rôle important qu'elle a joué dans la formation des maîtres vaudois.

Lausanne abritait cependant des institutions spécifiques, qui dispensaient un savoir théologique d'une certaine qualité et qui, de par leur insertion dans des ordres religieux centralisés, entretenaient des contacts réguliers avec les grands centres universitaires. Il s'agit des *studia* établis dans les deux couvents mendiants de la ville, celui de la Madeleine où s'installèrent les dominicains (frères prêcheurs) en 1234 et celui de Saint-François qui abritait dès 1258 une communauté de franciscains (frères mineurs)[20]. La naissance et le développement des ordres mendiants dans la société occidentale du XIIIe siècle doivent être mis en relation avec une nouvelle conception du rôle de l'Église, davantage axée sur la pastorale et l'encadrement des laïques, notamment de la population

18 ACV, P Loys 2588, cité dans Maxime Reymond, *op. cit.*, p. 103.

19 Cf. notamment Jean-Daniel Morerod, « Le Pays de Vaud et les Universités… », *op. cit.*, pp. 25-71.

20 Bernard Andenmatten, « Les *Studia* des ordres mendiants à Lausanne (XIIIe-XVIe siècles) », in Agostino Paravicini Bagliani (éd.), *op. cit.*, pp. 75-93; quelques compléments concernant le couvent des dominicains dans Bernard Andenmatten, « Lausanne », in *Die Dominikaner und Dominikanerinnen in der Schweiz*, Basel: Schwabe, Helvetia Sacra IV/5, 1999, pp. 420-458, spécialement pp. 425 et 436-437.

urbaine alors en pleine croissance. Une formation théologique plus poussée que celle dispensée habituellement au clergé paroissial était considérée comme l'un des moyens d'atteindre cet objectif.

C'est ainsi que, dès 1220, soit très peu de temps après la fondation de l'ordre, les constitutions dominicaines prescrivirent que chaque établissement devait être pourvu d'un supérieur, appelé prieur, mais aussi d'un docteur, le lecteur chargé de diriger l'école conventuelle, le *studium*. Chaque province de l'ordre devait par ailleurs établir un *studium solemne*, qui avait comme mission la formation des lecteurs conventuels; les plus brillants d'entre eux poursuivaient leurs études dans quelques grands centres intellectuels, notamment celui établi au couvent parisien de Saint-Jacques. Ce dernier entretenait des rapports étroits et parfois conflictuels avec l'Université de Paris qui constituait alors le plus important centre de réflexion théologique d'Europe occidentale. Quant aux franciscains, s'ils n'avaient pas à l'origine une vocation intellectuelle aussi prononcée que celle des dominicains, la cléricalisation progressive de leur ordre au cours du XIIIe siècle les amena à se doter d'une organisation scolaire calquée en partie sur celle des prêcheurs, chaque couvent étant en principe lui aussi doté d'un *studium* confié à un lecteur.

De Guillaume, premier lecteur cité en 1270, à Benoît de Tarentaise (attesté de 1521 à 1525) qui cumule, à la veille de la Réforme et de la suppression du couvent des prêcheurs, sa fonction de prieur et les titres de docteur, maître et professeur en théologie, près d'une trentaine de lecteurs sont mentionnés comme ayant exercé leur fonction dans le *studium* dominicain de la Madeleine[21]. Faute de programme ou d'inventaire de bibliothèque, on ne connaît pas précisément l'enseignement qui y était donné, mais on peut supposer, sur la base des prescriptions générales de l'ordre en la matière, qu'il se basait essentiellement sur l'étude de la Bible et de ses commentaires. Au XVe siècle, l'enseignement semble s'être diversifié puisque la titulature en vigueur, plus précise, laisse apparaître une hiérarchie relativement articulée: un «lecteur principal» est désormais flanqué d'un sous-lecteur, voire d'un lecteur des *Sentences*, ou encore d'un maître des étudiants. Dans un acte de 1453, ceux-ci sont au nombre de cinq, cités en compagnie de trois novices. Ces derniers pouvaient être relativement jeunes puisque d'autres sources les qualifient d'enfants *(pueri)*[22]. Le *studium* dominicain lausannois dispensait donc un cursus relativement large, allant probablement d'un enseignement

21 Liste dans *idem*, «Les *Studia* des ordres mendiants...», *op. cit.*, pp. 91-92, reprise et complétée dans *idem*, «Lausanne», *op. cit.*, pp. 455-458.

22 *Ibid.*, p. 425.

de base de la grammaire et du latin à une formation supérieure en théologie, comprenant notamment l'étude du principal commentaire de la Bible au Moyen Âge, les *Sentences* de Pierre Lombard. Selon les constitutions de l'ordre, cet enseignement n'était en principe pas réservé aux seuls frères du couvent[23], même si les indices de son ouverture au clergé séculier et aux laïques lausannois sont ténus. Il n'en reste pas moins significatif que sur l'un des rares manuscrits aujourd'hui connus comme provenant du couvent de la Madeleine – un commentaire d'Albert le Grand à l'*Éthique* d'Aristote – figure la mention selon laquelle le codex a été prêté par Thomas Bertrand, lecteur en 1449, au recteur des écoles de Lausanne contre un exemple des *Sentences*[24].

Il va de soi que certains des frères lausannois poursuivaient leur formation supérieure dans des *studia* plus importants, essentiellement à Paris. Jacques de Vuadens, connu par l'érudition sous le nom de Jacques de Lausanne, est sans conteste le plus célèbre d'entre eux. Maître en théologie et auteur de près de 1400 sermons, il fut élu à la tête de la province dominicaine de France en 1318[25]. Sa brillante carrière eut des répercussions sur son couvent d'origine, puisqu'il lui légua l'ensemble de sa bibliothèque, dont il ne reste aujourd'hui que de rares mentions isolées[26].

Les informations relatives au *studium* des frères mineurs de Saint-François et à sa bibliothèque sont beaucoup plus clairsemées[27]. On sait très peu de choses de son activité intellectuelle, si ce n'est les noms d'une vingtaine de lecteurs attestés de 1270 à 1536[28]. Quelques-uns sont explicitement cités avec un titre académique faisant état de la fréquentation d'une université: bachelier, maître, docteur ou encore professeur en théologie. Ce titre est porté par un certain Humbert Anselmi (ou Ansermi) en 1448, alors que Lausanne connaissait une période exceptionnelle du point de vue ecclésiastique,

23 Alfonso Maierù, «Formazione culturale e tecniche d'insegnamento nelle scuole degli Ordini mendicanti», in *Studio e studia: le scuole degli ordini mendicanti tra XIII e XIV secolo*, Atti del XXIX Convegno internazionale. Assisi, 11-13 ottobre 2001, Spoleto: Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 2002, p. 11, citant les constitutions dominicaines de 1220; cf. aussi les actes d'un colloque plus ancien: *Le scuole degli ordini mendicanti: secoli XIII-XIV*. 11-14 ottobre 1976, Todi: Accademia Tudertina, Convegni del Centro di studi sulla spiritualità medievale 17, 1978.

24 Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne, ms. V 966, brièvement décrit dans Alfred Theodor Bruckner, *op. cit.*, t. 11, p. 23, note 63.

25 Sur Jacques de Lausanne, cf. la notice dans Thomas Käppeli, *Scriptores Ordinis Praedicatorum Medii Aevi*, t. 2, Rome: Istituto storico domenicano, 1975, pp. 323-329.

26 Sur la bibliothèque de la Madeleine, cf. Bernard Andenmatten, «Lausanne», *op. cit.*, pp. 436-437.

27 Sur le couvent, cf. Hans Rudof Schneider, «Franziskanerkloster Lausanne», in *Die Franziskaner, die Klarissen und die regulierten Franziskanerterziarinnen in der Schweiz*, Berne: Francke, Helvetia Sacra V/1, 1978, pp. 391-399, qui n'aborde cependant pas ce problème.

28 Liste dans Bernard Andenmatten, «Les *Studia* des ordres mendiants...», *op. cit.*, pp. 92-93.

puisqu'elle abritait la cour pontificale du duc de Savoie Amédée VIII, élu pape par le concile de Bâle sous le nom de Félix V[29]. Quant aux autres établissements réguliers du pays de Vaud médiéval, ils dispensaient probablement à leurs novices une formation élémentaire, mais il est bien difficile dans l'état actuel de la recherche de parler à leur propos de véritables écoles[30].

Éducation et instruction à la cour de Savoie

En dépit de cette tradition ecclésiastique en matière d'enseignement, l'Église n'en conserva pas le monopole durant tout le Moyen Âge. Dès le XIIIe siècle, les élites laïques se sont préoccupées de l'éducation de leur progéniture, comme le montrent les exemples bien documentés de la cour de Savoie, mais aussi des milieux aristocratiques vaudois.

Les premières attestations concernant les maîtres et l'éducation des petits princes de la cour de Savoie datent de la fin du XIIIe siècle. Le maître d'Édouard, fils d'Amédée V et futur comte de Savoie, alors âgé de 13 ans, figure en effet dans la comptabilité en 1297. À cette même date, le frère d'Édouard, Aymon, reçoit deux livres de musique et de grammaire pour le prix de 7 sous viennois[31]. Les exemples sont encore ponctuels au cours du XIVe siècle, mais deviennent plus nombreux au siècle suivant. La documentation, notamment comptable, nous apprend que l'éducation des garçons était l'affaire de gouverneurs et de maîtres d'école. Les gouverneurs connus pour le XVe siècle étaient en général des écuyers issus de la noblesse des États de Savoie, tels Jean et Louis d'Avanchy, Guigue Gerbais, Louis de la Ravoire et François de Compeys. Ils devaient gérer le personnel attaché à chaque prince, ainsi que les sommes nécessaires à son hôtel, les enfants vivant très souvent dans un autre château que leurs parents[32]. Les gouverneurs, en tant que spécialistes de la guerre, des chevaux et des armes, étaient aptes à donner aux garçons un enseignement chevaleresque (chasse, tir à l'arc, joute et équitation)[33]. Chaque prince avait son propre gouverneur, tandis qu'un maître d'école avait

29 Elisa Mongiano, *La cancelleria di un antipapa. Il bollario di Felice V (Amedeo VIII di Savoia)*, Turin: Deputazione subalpina di Storia patria, Biblioteca storica subalpina 204, 1988, pp. 150-151.

30 Pierre Dubuis, *op. cit.*, p. 15, critiquant les interprétations abusives de Maxime Reymond, *op. cit.*, pp. 104-107.

31 Mario Zucchi, *I governatori dei reali di Savoia illustrati nella loro serie con documenti inediti*, Turin: Tipografia del collegio degli Artigianelli, 1925, p. 6.

32 Nathalie Blancardi, *Les petits princes. Enfance noble à la cour de Savoie (XVe siècle)*, Lausanne: Université de Lausanne, CLHM 28, 2001, p. 18.

en charge plusieurs enfants. C'était d'ailleurs les gouverneurs qui choisissaient l'enseignant.

Quant aux filles, elles étaient suivies par une gouvernante, puis par un maître d'école, mais différent de celui de leurs frères. L'éducation des enfants de la famille ducale était en effet totalement séparée entre garçons et filles. Ils commençaient leur éducation à l'âge de 5 ou 7 ans, après avoir reçu les soins d'une nourrice et d'une gouvernante. Cette dernière continuait à s'occuper des petites princesses, mais leurs frères quittaient le monde féminin pour être instruits uniquement par des hommes.

Les gouverneurs touchaient une rémunération de 100 florins par an; les maîtres, d'extraction plus humble, étaient bien loin de jouir du même traitement. On ne trouve pas de salaire annuel pour eux dans la comptabilité, mais des dons occasionnels de 10 ou 20 florins[34]. Outre ces gratifications occasionnelles, certains d'entre eux jouissaient vraisemblablement d'un bénéfice ecclésiastique qui leur assurait un revenu plus régulier. Bien que les informations au sujet des maîtres soient encore lacunaires, il apparaît que certains d'entre eux restèrent plusieurs années à leur poste, à l'instar de Girard de Gaules qui occupa sa charge de 1441 à 1447 au moins. Une étude systématique devrait être entreprise afin de mieux percevoir le groupe social des enseignants à la cour de Savoie.

La scolarité des petits princes commençait par l'apprentissage des lettres de l'alphabet et des syllabes. Les sources comptables, qui rapportent des frais engagés pour le matériel scolaire et les livres, nous donnent un aperçu des supports de l'éducation princière. Des tablettes ou des livres abécédaires étaient ainsi achetés, de même que des psautiers, notamment afin de servir à l'initiation à la lecture et au chant. Il était en effet d'usage de chanter les prières pour les apprendre[35]. Les enfants bénéficiaient aussi très jeunes de bibles, de livres d'heures et de missels[36]. Des ouvrages profanes, tels les *Distiques* de Caton – une collection de proverbes moraux compilée au IIIe siècle – et l'*Isopet* – l'adaptation des fables d'Ésope – étaient aussi régulièrement présents dans leur bibliothèque, mais c'était avec l'*Ars Minor* de Donat[37] que les petits princes faisaient leurs premières armes en latin entre 7 et 10 ans déjà[38]. Les filles, pour leur part,

33 (Note de la p. 24.) *Ibid.*, p. 19.

34 *Ibid.*, p. 22.

35 Danièle Alexandre-Bidon, « La lettre volée. Apprendre à lire à l'enfant au Moyen Âge », *Annales ESC*, N° 44, 1989, pp. 953-992.

36 Nathalie Blancardi, *op. cit.*, p. 24.

37 Il s'agit d'un manuel de grammaire du IVe siècle. Pour les livres de la bibliothèque médiévale de la Maison de Savoie, cf. Sheila Edmunds, « The Medieval Library of Savoy », *Scriptorium*, N° 24, 1970, pp. 318-327.

38 Nathalie Blancardi, *op. cit.*, pp. 25-26.

recevaient surtout des livres d'heures et bénéficiaient visiblement moins d'ouvrages profanes; leurs lectures avaient comme but essentiel le développement de leurs sentiments religieux et non l'acquisition d'une culture savante[39].

La comptabilité recense aussi des achats de papier, de cahiers, de plumes, de tranche-plumes et de pupitres, tant pour les garçons que les filles, car les princesses de la Maison de Savoie, contrairement à d'autres cours où les filles apprenaient uniquement à lire[40], recevaient des leçons d'écriture. Elles commençaient entre 7 et 11 ans[41]. Yolande de France, arrivée à l'âge de 2 ans en Savoie pour être élevée à la cour et devenir l'épouse du futur duc de Savoie Amédée IX, a d'ailleurs laissé plusieurs lettres témoignant des cours d'écriture reçus pendant son enfance[42].

L'instruction dans le milieu aristocratique

La dynastie savoyarde ne veillait pas seulement à l'éducation de ses propres enfants. La comptabilité renferme également des dons octroyés à des membres de la cour afin de leur permettre d'envoyer leur progéniture à l'école. Ainsi, en 1415, l'écuyer Jacques de La Fléchère reçut la somme respectable de 100 florins à cet effet[43]. On ignore où ses enfants devaient suivre leurs cours, mais il est possible qu'ils aient été placés dans une école communale. En effet, il n'était pas exceptionnel que les rejetons de la haute aristocratie fréquentent une école que l'on pourrait qualifier de publique. Des fragments de comptes de la seigneurie de Cossonay, conservés pour les années 1379-1380, nous apprennent ainsi que Louis II, seigneur de Cossonay, faisait verser régulièrement au maître des écoles de cette localité une somme d'argent ainsi qu'une rente importante de 12 muids de froment pour la nourriture et l'entretien de ses beaux-fils, héritiers de la seigneurie de La Sarraz, et de leur précepteur[44]. Les futurs détenteurs de l'une des plus

39 *Ibid.*, pp. 32-37. C'est aussi ce qui apparaît dans l'ouvrage rédigé en 1372 par le chevalier de La Tour Landry pour ses filles: *Le Livre du Chevalier de la Tour Landry pour l'éducation de ses filles*, publié d'après les manuscrits de Paris et de Londres par Anatole de Montaiglon, Paris: P. Jannet, 1854, p. 178.

40 Yves Grandeau, « Les enfants de Charles VI: essai sur la vie privée des princes et des princesses de la maison de France à la fin du Moyen Âge », *Bulletin philologique et historique*, 1967, p. 832; Nicholas Orme, *From Childhood to Chivalry: the Education of the English Kings and Aristocracy, 1010-1530*, Londres; New York: Methuen, 1984, pp. 158-159.

41 Nathalie Blancardi, *op. cit.*, pp. 28 et 34-36 et AST/SR, inventario 16, N° 99, 1451-1452, f. 480r.

42 Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. français 18 983, f. 6 et 18.

43 *« [...] dono sibi per dominum semel graciose facto pro liberis suis in scolis tenendis et sustinendis »*, AST/SR, inventario 16, N° 61, 1414-1416, f. 458r.

importantes seigneuries vaudoises étaient donc instruits et peut-être logés dans une structure collective, leur supériorité sociale se manifestant toutefois par la présence permanente à leurs côtés de leur gouverneur-précepteur. À la différence de l'éducation dispensée à la cour de Savoie, où les enfants du couple princier bénéficiaient d'un encadrement éducatif propre, les fils des nobles vaudois recevaient donc une instruction scolaire guère différente de celle dispensée aux rejetons des petits notables habitant les bourgs vaudois. Faute de sources, il est impossible de savoir si cette éducation était complétée par l'acquisition de connaissances spécifiquement nobiliaires, comme la chasse, le tir à l'arc, l'entraînement aux tournois et à la guerre.

Cette relative promiscuité sociale se manifeste davantage encore au sein de la noblesse de plus modeste extraction de la fin du Moyen Âge, comme le montre le testament d'un maître d'école de Moudon, Guillaume Depierre, dicté le 6 mai 1489[45]. On y apprend que des seigneurs des environs, tels que Rodolphe de Saint-Germain, Girard de Vuippens, Pierre de Prez, le châtelain de Bulle, et Jean Maillardoz, donzel de Rue, envoyaient leurs fils à l'école communale. Ils y étaient même en pension[46]. Guillaume Depierre avait été maître à Romont avant de venir à Moudon et certains enfants l'avaient suivi, comme ceux de Girard de Vuippens. Son testament nous permet aussi de savoir qu'il avait en gage de certains de ses élèves pour des sommes impayées un manuscrit sur parchemin contenant un texte d'Aristote, non identifié, ainsi que le *Catholicon* du dominicain Jean de Gênes[47], traité de grammaire du XIIIe siècle, utilisé également à la cour de Savoie[48]. Très détaillé, ce testament nous permet d'entrevoir l'univers d'un maître d'école vaudois de la fin du Moyen Âge, son niveau culturel, les relations qu'il entretenait avec ses élèves et leurs parents, témoignant ainsi de la vitalité et du dynamisme des écoles communales du pays de Vaud aux XIVe et XVe siècles.

44 (Note de la p. 26.) *«[…] libravit per tempus de quo computat rectori scolarum de Cossonay de duodecim modiis frumenti in quibus eidem dominus tenebatur pro pastu et expensis dominorum de Serrata et magistri eorum pro duobus annis finiendis circa festum Nativitatis Beate Marie Virginis, anno octuagesimo primo; […] libravit rectori scolarum de Cossonay de mandato domini ad expensas dominorum de Serrata in viginti florenis»* (AST/SR, inventario 70, folio 49, mazzo 1, comptes de la seigneurie de Cossonay, 1379-1380); Louis II de Cossonay avait épousé Marguerite, veuve de François de La Sarraz.

45 Cité et commenté dans Eva Pibiri, *op. cit.*, pp. 132-133 et 206-209.

46 *Ibid.*, pp. 132 et 206-209.

47 *Ibid.*, p. 208.

48 Nathalie Blancardi, *op. cit.*, p. 27.

Les autorités communales et la pérennisation des structures scolaires[49]

Dans le pays de Vaud[50], l'école était une institution communale, dont les bourgeois avaient la charge. Ils choisissaient les maîtres, leur versaient un salaire, les logeaient et les révoquaient au besoin. À l'exception de quelques attestations isolées concernant Vevey et le Chablais[51], la plupart des mentions débutent au XIVe siècle. À Yverdon, une école est citée en 1327[52], à Moudon en 1336[53], à La Sarraz en 1340[54] et à Lausanne en 1381[55].

Ces premières mentions rapportent plus souvent l'existence des maîtres *(rectores scolarum)* et permettent d'établir le profil de certains d'entre eux. Quand on connaît leur origine, on constate que la plupart provenaient de Bourgogne, de Franche-Comté, de Savoie ou de Maurienne.

D'ailleurs, si l'on s'attache de plus près à la formation des enseignants, il faut signaler que c'est une information rarement divulguée dans les sources à disposition. Le titre de *magister* ou de *rector scolarum* n'impliquait pas nécessairement que l'enseignant soit détenteur d'une maîtrise universitaire. Les rares cas connus pour le pays de Vaud concernent des maîtres bacheliers ou licenciés ès arts[56], des titres plutôt modestes, étant donné que la Faculté des arts, premier échelon du cursus universitaire, était la plus abordable. Il fallait en effet passer par elle avant de s'orienter vers une des trois autres facultés: théologie, droit et médecine. Suivre un tel parcours rallongeait considérablement les études et en augmentait le prix; il était donc l'apanage d'une élite.

Dans la mesure où le pays de Vaud ne comportait pas d'université, une formation supérieure n'était accessible qu'à ceux qui avaient des moyens suffisants. Ceux qui pouvaient se permettre un tel investissement visaient à leur retour des postes plus prestigieux et plus lucratifs que l'enseignement dans une école communale, ce qui explique que les maîtres indigènes étaient peu nombreux.

49 Pour en savoir plus sur les écoles communales d'Yverdon et du pays de Vaud, cf. Eva Pibiri, *op. cit.*, et Maxime Reymond, *op. cit.*, qu'il faut toutefois utiliser avec prudence.

50 À l'exception du quartier de la Cité à Lausanne, cf. Pierre Dubuis, *op. cit.*, p. 12.

51 Guillaume de Morrens, *rector scolarum* de Vevey en 1287, cité par Maxime Reymond, *op. cit.*, p. 29, qui renvoie aux Archives communales de Vevey; pour le Chablais, cf. Pierre Dubuis, *op. cit.*, p. 17.

52 Eva Pibiri, *op. cit.*, p. 75.

53 Maître Thomas, *scolasticus* de Moudon (AST/C, Baronnie de Vaud 29 Montagny 54).

54 Maître Guillaume, *rector scolarum* de La Sarraz (AST/C, Baronnie de Vaud 26 Loce 1).

55 Ernest Chavannes, *Extraits des manuaux du Conseil de Lausanne de 1383 à 1564*, Lausanne: G. Bridel, MDR, 1re série, t. 35, 1881, p. 190.

56 Eva Pibiri, *op. cit.*, p. 100.

Pour combler ce manque, des villes comme Yverdon effectuaient leur recrutement auprès de l'université la plus proche, Dole, fondée en 1422 par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, afin de former ses fonctionnaires[57]. Cette université était dotée de quatre facultés: droit civil, droit canon, «arts» et médecine. À son inauguration, en 1423, cet établissement fit parvenir des lettres, entre autres, aux villes de Berne, Lausanne et Fribourg, afin d'attirer maîtres et élèves[58]. Cette propagande fut efficacement menée, car, dès 1426, le Conseil d'Yverdon chargea un frère mineur de Grandson, Jean Clementy, de se rendre à Dole et de revenir avec un bon maître. Depuis cette date, les mentions de la cité universitaire dans les comptes communaux yverdonnois sont régulières, lorsqu'il s'agit de chercher un enseignant[59]. Les villes du pays de Vaud avaient toutes leur terrain privilégié d'investigation: Dole et la Franche-Comté reviennent souvent dans les textes[60]. En 1498, 26 étudiants provenant de territoires aujourd'hui incorporés à la Confédération étaient inscrits à Dole. L'absence de matricule pour les années précédentes ne permet pas d'avancer des chiffres avant cette date[61].

Les communes ne voulaient pas seulement trouver des maîtres; elles voulaient aussi qu'ils soient capables et qu'ils aient des titres en règle. Dans ce sens, les villes choisissaient avec soin les personnes chargées d'aller chercher un enseignant, afin qu'elles aient les compétences et la culture requises pour reconnaître ses qualifications. En cas de doute, les communes pouvaient demander à l'enseignant d'exhiber ses diplômes. C'est ce qui arrive à Yverdon en 1431, lorsque le Conseil demande au maître Jean Monget d'aller chercher à Dole son baccalauréat[62].

Les maîtres percevaient un salaire annuel réglé par les communes, en général en plusieurs versements. Il oscillait entre 6 et 10 livres 16 sous à Yverdon entre 1426 et 1455, puis fut définitivement fixé à 6 livres après cette date jusqu'en 1534[63]. Les écarts étaient probablement dus à une hiérarchie entre les maîtres. Ces émoluments, versés par la commune, étaient complétés par les écolages payés par les familles pour chaque enfant. On apprend l'existence de ces taxes au hasard de la documentation, les archives

57 Jacky Theurot, «L'Université de Dole au XVe siècle», *Société d'émulation du Jura. Travaux*, 1981-1982, pp. 506-507.

58 Henri Beaune, *Jean d'Arbaumont, Les universités de Franche-Comté. Gray, Dole Besançon*, Dijon: J. Marchand, 1870, p. XXII.

59 Eva Pibiri, *op. cit.*, pp. 55-56.

60 Un représentant de Moudon va chercher un maître à Dole en 1427 ou 1428, cf. Pierre Dubuis, *op. cit.*, p. 20.

61 Sven Stelling-Michaud, «La Suisse et les universités européennes, du XIIIe au XVIe siècle. Essai d'une statistique de fréquentation», *Revue universitaire suisse*, N° 12, 1938-1939, pp. 148-149.

62 Eva Pibiri, *op. cit.*, pp. 57-58.

63 *Ibid.*, pp. 75-76.

privées des maîtres n'ayant pas été conservées. Ainsi, en 1450, à Yverdon, le maître Bertrand Roullandi, par l'entremise du châtelain de Moudon, fait saisir une vache de Jean Chassot, car ce dernier ne lui avait pas versé les écolages pour ses enfants[64]. À Lausanne, au début du XVe siècle, les salaires variaient entre 4 livres 4 sous et 11 livres 12 sous, mais, en 1467, le Conseil décida que les parents d'élèves devaient se charger seuls de payer les maîtres en versant 8 sous de bonne monnaie lausannoise par an pour les plus jeunes écoliers et 12 sous pour les plus âgés[65]. Les enseignants pouvaient aussi compter sur des avantages en nature. Dans certaines communes (Yverdon, Romont), du bois de chauffage ainsi que du vin et du blé faisaient partie du salaire des maîtres qui bénéficiaient également de dispenses fiscales, étant exemptés des charges communales[66].

Les écoles communales présentent toutes le même parcours quant à la genèse de leur sédentarisation. Jusqu'au XVe siècle, les communes eurent en effet recours à des maisons de location pour loger les maîtres et les enfants[67]. Les villes étaient néanmoins tributaires des propriétaires des demeures et, de fait, le lieu de l'école connut une grande mobilité pendant cette période. Cette instabilité fut à l'origine de nombreux désagréments, étant donné que les communes devaient parfois louer des demeures qui ne répondaient pas nécessairement aux besoins des enseignants et des élèves. En 1431 ou 1432, par exemple, un maître d'Orbe quitta la ville, car il n'y avait pas de logement pour lui[68].

Comprenant l'importance de l'éducation pour leur commune, les villes se dotèrent de bâtiments exclusivement dévolus à l'enseignement: la Ville inférieure de Lausanne en 1452-1453[69], Yverdon en 1453[70], Orbe en 1461[71] et Moudon avant 1475[72]. Pour certaines communes, ce fut un investissement conséquent. Ainsi, à Yverdon, le syndic emprunta 100 livres au recteur de l'hôpital pour acheter le nouvel établissement[73].

64 *Ibid.*, pp. 82-83.

65 Ernest Chavannes, *Extraits des manuaux du Conseil*, *op. cit.*, pp. 70-73; Pierre Dubuis, *op. cit.*, p. 31.

66 Eva Pibiri, *op. cit.*, pp. 90-91.

67 Pierre Dubuis, *op. cit.*, pp. 36-38; Eva Pibiri, *op. cit.*, pp. 155-162; Samuel Walter Poget, *Les écoles et le collège d'Orbe, étude historique d'après les archives locales*, Lausanne: F. Rouge, BHV 16, 1954, pp. 109; Louis de Charrière, «Chronique de la ville de Cossonay», MDR, Ire série, V, 1847, pp. 59 et 61; Georges Rapp, «Nyon sous le régime savoyard, du milieu du XVe siècle jusqu'au lendemain des guerres de Bourgogne», in Agostino Paravicini Bagliani, Jean-François Poudret (dir.), *La Maison de Savoie et le Pays de Vaud*, Lausanne: BHV 97, 1989, p. 197.

68 Pierre Dubuis, *op. cit.*, p. 16.

69 *Ibid.*, p. 37.

70 Eva Pibiri, *op. cit.*, pp. 155-176.

71 Samuel Walter Poget, *op. cit.*, pp. 109-110.

72 Bernard Cérenville, Charles Gilliard, *op. cit.*, pp. 639-640.

73 Eva Pibiri, *op. cit.*, p. 161.

3 Deux écoliers en route pour l'école; celui de droite porte une tablette à écrire.
Valère Maxime, *Livre des Vices et des Vertus*, XVe siècle, Paris, BnF, département des Manuscrits, Français 20320, f. 177v.

De plus, des travaux durent être effectués pendant près de deux ans afin de le restaurer. En 1455, 14,4% du budget annuel de la commune furent destinés à ce chantier[74]. À Lausanne également, ce n'est qu'après l'achèvement de travaux considérables que deux maisons jointives, achetées pour devenir la nouvelle école et situées non loin de la porte de Pépinet, furent fonctionnelles[75]. Cette stabilisation du lieu de l'école eut une influence prépondérante sur les maîtres, dont les départs précipités cessèrent. Avant le milieu du XVe siècle, rares étaient les enseignants qui restaient plus d'un, deux ou trois ans à leur poste[76]. Cette mobilité n'était pas une caractéristique propre au pays de Vaud car elle se retrouve aussi un peu partout en Europe[77]. Les causes de ces départs étaient multiples: les épidémies de peste et les incendies faisaient fuir les enseignants, les salaires n'étaient pas très élevés, les communes et les parents réglaient souvent en retard les émoluments des maîtres; souvent mal logés dans des demeures qui ne leur permettaient pas de pratiquer l'internat, ceux-ci préféraient sans doute accepter une meilleure offre d'une commune voisine. En effet, en manque de maîtres, les villes n'hésitaient pas à débaucher des enseignants. En 1467 par exemple, Lausanne engagea les deux maîtres de Moudon et, trente ans plus tard, ce fut au tour de Moudon de détourner le maître de Lausanne[78].

En guise de bilan: quelques caractéristiques du paysage scolaire vaudois à la veille de la Réforme

Tel qu'il vient d'être esquissé dans ses grandes lignes, le réseau scolaire vaudois occupe une place tout à fait honorable par rapport à ce que l'on sait d'autres régions de l'Europe médiévale[79]. La quête obstinée de maîtres compétents et bien formés par les communes

74 *Ibid.*, p. 166.

75 Pierre Dubuis, *op. cit.*, p. 37.

76 Eva Pibiri, *op. cit.*, p. 101.

77 Pour la région de Venise, cf. Gherardo Ortalli, *Scuole, maestri e istituzioni di base tra Medioevo e Rinascimento: il caso veneziano*, Venise: Neri Pozza Editore, 1993, p. 16; pour les pays bourguignons, cf. Dominique Viaux, «L'école élémentaire dans les pays bourguignons à la fin du Moyen Âge (XIVe-XVe siècles)», *Annales de Bourgogne*, N° 59, 1987, p. 14; pour la Champagne, cf. Sylvette Guilbert, «Les écoles rurales en Champagne au XVe siècle», in *Les entrées dans la vie: initiations et apprentissages*, Actes du congrès de l'association des médiévistes de l'enseignement supérieur, 1981, Nancy: Presses universitaires de Nancy, 1982, pp. 132-133; pour Florence, cf. Robert Black, *Education and Society in Florentine Tuscany. I: Teachers, Pupils and Schools, c. 1250-1500*, Leiden: Brill, Education and Society in the Middle Ages and Renaissance 29, 2007.

78 Bernard Cérenville, Charles Gilliard, *op. cit.*, p. 649; Eva Pibiri, *op. cit.*, p. 102.

vaudoises témoigne d'une forte exigence en matière scolaire et plus généralement culturelle. Ce phénomène est conforme à une tendance générale de la société du bas Moyen Âge, dans laquelle on reconnaît par exemple une cause essentielle de l'éclosion vers 1450 du livre imprimé, puis de sa très rapide diffusion durant la seconde moitié du XVe siècle[80]. Cette vitalité de la demande ne doit cependant pas dissimuler la faiblesse de l'offre locale, comme en témoigne la proportion importante des enseignants étrangers, quoique la nature même des sources comptables a peut-être tendance à mettre davantage en évidence la recherche de ces maîtres au détriment de l'activité du personnel indigène. Dans cette perspective, il est évident que la rapide fondation de l'Académie, dès 1537, est destinée à combler une importante lacune en matière de formation du personnel enseignant, dont les autorités étaient probablement pleinement conscientes.

Même si les premiers *rectores scolarum* sont déjà attestés au XIVe siècle, voire au XIIIe siècle, il serait erroné d'en conclure à une mise en place, dès cette époque, d'un réseau scolaire qui n'aurait guère subi d'évolution ultérieure. Pendant longtemps, l'itinérance des maîtres et la brièveté de leurs mandats ne sont pas sans similitude avec ce que l'on peut observer pour les détenteurs d'autres types de savoirs professionnels spécialisés, comme les médecins, voire les musiciens de cour[81]. Toutefois, un tournant semble se dessiner vers le milieu du XVe siècle. On observe à cette époque l'acquisition et l'aménagement par les autorités de locaux spécifiquement destinés à l'enseignement ainsi qu'une réglementation plus précise des modalités de rétribution des maîtres[82]. Ceux-ci reçoivent désormais un écolage versé par les parents, qui complète ou parfois remplace les émoluments très divers dont ils bénéficiaient auparavant. Plutôt que de conclure prématurément à une privatisation de l'enseignement qui serait un signe de modernité, cette évolution traduit le désir des autorités de stabiliser l'institution scolaire en lui fournissant un cadre spatial approprié et un recrutement régulier de son personnel enseignant.

La population écolière reste évidemment beaucoup moins connue que ses enseignants. Il est probable que l'instruction était réservée à une certaine élite sociale, même si l'instruction de base ne semble pas avoir constitué un luxe hors de portée de la

79 (Note de la p. 32.) Faute de synthèse générale sur l'enseignement non universitaire, cf. le tableau dressé, pour la France, dans Michel Sot, Jean-Patrice Boudet, Anita Guerreau-Jalabert, *op. cit.*, pp. 268-274 («Un réseau plus dense de petites et de grandes écoles»). Les exemples cités ne sont guère antérieurs au XIVe siècle, même pour des villes relativement importantes.

80 *Ibid.*, pp. 389 ss.

81 Comparaison effectuée dans Pierre Dubuis, *op. cit.*, p. 21.

82 *Ibid.*, p. 38 (pour Lausanne) et Eva Pibiri, *op. cit.*, pp. 155 ss. (pour Yverdon).

4 Exercice de la lecture sous la direction d'une maîtresse, religieuse ou béguine.
Valère Maxime, XVe siècle, Paris, BnF, département des Manuscrits, français 290, f. 197v.

plupart de la population. L'exemple des jeunes seigneurs de La Sarraz fréquentant l'école communale fait pressentir une relative promiscuité sociale, assez normale au fond dans ces bourgs campagnards de petite dimension. La discrimination selon le genre semble en revanche tout à fait réelle et tant les maîtresses d'école que leurs élèves filles sont, dans l'état actuel de la recherche, presque totalement absentes de notre documentation. On a vu que même dans le cas très particulier des enfants princiers savoyards, les filles apprenaient à lire et à écrire, mais que les quelques livres qui leur étaient destinés restaient cantonnés à la sphère religieuse. Grâce aux *Mémoires* de Pierrefleur, on connaît cependant le cas d'une certaine Françoise Pugin qui, durant la première moitié du XVIe siècle, avait été instruite à la lecture et à l'écriture par un prêtre avant de devenir elle-même « maîtresse des filles », tenant à sa table « cinq ou six filles des seigneurs gentilshommes » de la région[83]. Une mention de ce genre est tardive et exceptionnelle. On est bien en peine de déterminer dans quelle mesure le caractère unique de cette source dissimule d'autres écoles pour filles, dont on sait qu'elles existaient pourtant dans l'Europe médiévale[84]. Il est certain en tout cas que des femmes vaudoises savaient lire, sinon écrire, comme le montre le testament de cette béguine lausannoise qui légua en 1307 à sa nièce « tous ses petits livres », ce qui prouve l'existence et la transmission en ligne féminine d'un patrimoine livresque dont on ignore toutefois le contenu[85]. Le lien entre béguines et instruction des filles étant par ailleurs bien attesté à la même époque, notamment à Fribourg, il est tentant d'imaginer une activité enseignante de ce type à Lausanne[86].

Il conviendrait enfin d'évaluer le poids réel qu'aurait maintenu sur l'enseignement l'institution ecclésiastique jusqu'à la fin du Moyen Âge. Si l'on excepte les cas évidents de la maîtrise des Innocents installée à la cathédrale ou des *studia* des ordres mendiants, il n'y a guère que le Chablais à être institutionnellement placé sous l'autorité de l'abbé de Saint-Maurice qui prétendait ainsi, par l'exercice de son droit de nomination, exercer un contrôle sur l'enseignement[87]. Ailleurs, ce sont les autorités communales

83 Louis Junod (éd.), *Mémoires de Pierrefleur*, Lausanne: La Concorde, 1933, p. 161, commenté dans Pierre Dubuis, *op. cit.*, p. 161.

84 Des maîtresses sont attestées à Reims dès 1318, il y en a 21 à Paris en 1380, exemples cités dans Michel Sot, Jean-Patrice Boudet, Anita Guerreau-Jalabert, *op. cit.*, p. 270.

85 Bernard Andenmatten, « Les béguines à Lausanne au XIVe siècle », *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, N° 80, 1986, pp. 3-29, spécialement p. 14; les béguines étaient des laïques menant une vie dévote tout en n'étant pas intégrées dans une communauté religieuse.

86 Nicolas Morard, « Grande et petite école: *magister et magistra* à Fribourg (1249-1425) », *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, N° 81, 1987, pp. 83-104.

87 Pierre Dubuis, *op. cit.*, pp. 10-11.

laïques qui ont depuis longtemps pris le contrôle de l'instruction, y compris dans la Ville inférieure de Lausanne pourtant soumise à l'autorité de son évêque. Il est certain en revanche que les élites ecclésiastiques, même les plus rétives à la nouvelle foi, n'étaient pas fermées à la culture humaniste ou encore à l'instruction de la jeunesse. En témoignent la riche bibliothèque du chanoine François des Vernets[88] ou encore le passage d'une lettre écrite en 1539 par Pierre de Dompierre, le dernier prieur de la chartreuse de la Lance près de Concise. Il y fait allusion aux « livres de poésie et de grammaire » que lui-même avait écrits dans sa jeunesse pour l'instruction des enfants[89]. Cet aveu, émanant d'un adversaire résolu de la Réforme et membre d'un ordre réputé pour sa fermeture au siècle et à ses innovations, témoigne de l'influence réelle d'une certaine culture humaniste et d'un goût pour la didactique, dont on ne peut que constater l'existence à défaut d'en connaître le contenu.

88 Olivier Pichard, « La culture d'un clerc lausannois : François des Vernets et les inventaires de sa bibliothèque », in Agostino Paravicini Bagliani (éd.), *op. cit.*, pp. 131-173.

89 « [...] de mes livres que javes escript à l'estude [...] qui sont poetes et de grammaire, que sont bons pour apprendre les enfans, les queulx jay escript a ma jeunesse » (Jean Gremaud (éd.), *Nécrologe de la chartreuse de La Lance, précédé d'une notice historique et suivi de documents*, Lausanne : [s. n.], MDR 34, 1879, p. 579) ; sur le personnage, cf. Bernard Andenmatten, « La Lance », in *Les chartreux en Suisse*, Bâle : Schwabe, Helvetia Sacra III/4, 2006, pp. 169-172.